

# LE VAL SAINT GERMAIN (1899)

---

## PARTIE GEOGRAPHIQUE

Situation : - Le Val Saint Germain qu'on appelle aussi Sainte Julienne (Jui-yonne en parler local) est un des plus jolis villages des environs de Paris. Situé à 38 kms S.O. de la capitale, le village est bâti dans une vallée assez rapide sur les bords d'une route magnifique, garanti des vents du nord par le coteau qui le domine ; il offre des vues charmantes et une position saine et agréable. Son territoire contient de nombreuses vallées, des collines, des ravins, des plaines fertiles, des cultures soignées et très diverses, des plantations d'arbres fruitiers, des bois par masse et isolés, des parcs, des enclos, des hameaux nombreux, des chemins sableux, toujours faciles à pratiquer ; il offre des promenades d'une variété délicieuse et des points de vues des plus pittoresques.

Etendue : - L'étendue de son territoire est considérable ; d'après le relevé cadastral fait en 1825, il contient 1 257 hectares, 25 ares. Sa forme est un parallélogramme à peu près régulier si l'on en exclut une pointe s'avancant vers le nord ; Ses dimensions extrêmes du midi au nord sont de 4 700 mètres et du levant au couchant 4 000 mètres.

Limites : - Les limites septentrionales du territoire touchant aux communes de Barguigneuse (Val grand) et d'Angervilliers, au midi à celle de Sermaise et de Saint-Chéron, au levant à Saint-Maurice-Montcouronne et au couchant à celle de Saint-Cyr-Sous-Dourdan. Dans quelques endroits, ses limites se composent de chemins, ailleurs aucune marque apparente ne les fait connaître ; le cadastre seul les atteste. Les opérations de délimitations ont été faites en 1827.

Population : - La population de la commune a sensiblement diminué depuis le commencement du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le relevé numérique de 1799 mentionne 675 habitants ; en 1872 ce chiffre descend à 524, depuis, la population s'est légèrement accrue ; en 1896 elle était de 543, et aujourd'hui (1899) ce nombre demeure stationnaire.

L'établissement d'une voie ferrée et d'une gare à proximité du bourg feraient de ce village un lieu important, au dire de personnes autorisées ; cette grande question à l'ordre du jour ne tardera pas à avoir une solution. Le voisinage de Madame de la Briche, châtelaine du Marais était une cause de l'accroissement de la population au début du siècle.

Altitude et relief du sol : - Le groupe principal est situé fond de la vallée, ainsi que le hameau du Marais ; les autres hameaux sont assis sur les versants nord et sud à une faible distance du chef-lieu ; ils n'en sont que les petits faubourgs. Le lit de la rivière est à une altitude de 60 mètres les coteaux situés au nord sont à 150 mètres, ceux du sud à 120 mètres d'altitude.

Le territoire est arrosé par la rivière la Rémarde, grossie du ruisseau « la Giroflée » et de nombreuses boëles qui prennent naissance soit sur le versant des collines avoisinantes soit dans la vallée elle-même ou l'on rencontre des sources à chaque pas. La rivière coule paisiblement de l'ouest à l'est, ne déborde que très rarement, alimente des bassins construits pour l'élevage du poisson, agrément sur son passage quantité de magnifiques propriétés privées et fait marcher plusieurs moulins à farine, notamment celui de Granville sur le territoire où on remarque une jolie cascade.

## VOIES DE COMMUNICATIONS

De nombreuses voies de communication permettent de se rendre du Val-St-Germain dans les pays voisins. La vallée de la Rémarde est desservie par la grande voie de communication n° 27 de Rambouillet à Bruyères-le-Châtel, cette route traverse le territoire de l'ouest à l'est. Elle est bordée de maisons parcs et

jardins dans la traversée du Val sur une longueur d'un kilomètre environ 900 m. avant d'arriver au Marais, elle est transformée en avenue garnie de magnifiques peupliers d'une hauteur remarquable.

Au centre du village, le chemin vicinal n° 3 permet au voyageur de se rendre dans la direction du nord à Angervilliers et Limours et vers le sud aux Sueurs, Sermaise et la route départementale de Dourdan à Arpajon. Cette route, rapide, en certains endroits, très tortueuse, offre aux voyageurs des points de vue les plus pittoresques.

Le chemin vicinal n°4 parallèle à la route de grande communication n°27 dessert les hameaux du Carrefour de la Poterie, le moulin de Granville situés de l'autre côté du cours d'eau, et aboutit sur le même chemin n°27 aux Beaux Sablons à l'entrée du Marais.

Non loin de là commence le chemin vicinal n°2 allant à Saint-Chéron.

A l'extrémité est du Marais sont, le chemin d'intérêt communal n°13, allant à Gometz et le chemin vicinal n°1 conduisant à Angervilliers, Bonnelles en contournant les coteaux élevés.

Ces différentes voies présentent une longueur de 13.260 mètres sur le territoire de la commune.

Indépendamment des chemins, tous praticables aux voitures dont il vient d'être parlé, le territoire est sillonné de quarante-six chemins ruraux ayant une longueur de 33.222 mètres. Ces chemins, reconnus par décision de la commission départementale en date du 11 avril 1888 sont soigneusement entretenus par la municipalité ; un certain nombre peuvent même être considérés comme véritables chemins vicinaux.

Il ne passe pas de chemin de fer au Val-St-Germain. Il existe néanmoins un projet de construction de voie ferrée : le prolongement de la ligne de Limours jusqu'à Dourdan, passant par Briis-sous-Forges, Barguigneuse, le Val-St-Germain et St-Cyr-sous-Dourdan. Cette voie, pour l'établissement de laquelle les communes intéressées ont déjà voté des sommes considérables, rendrait de réels services à l'agriculture et au commerce.

### PARTICULARITE de la FAUNE et de la FLORE

L'humidité du sol et la douceur de la température qui caractérisent la vallée, favorisent le développement de la multitude de plantes que l'on rencontre dans la région de Paris.

On ne remarque sur le territoire aucun végétal étranger qui puisse être cité avec intérêt. Il en est de même des animaux, les espèces en sont nombreuses et variées. Ce résumé succinct ne me permet pas d'en donner ici la nomenclature ; je laisse ce soin à ceux qui se livrent à une étude approfondie sur les particularités de la flore et de la faune.

### ETAT de la PROPRIETE

Ainsi que dans la plupart des communes de la vallée, la propriété est très divisée au Val-St-Germain. Sur quatre mille parcelles qui composent le territoire, on ne trouve que six pièces de terre de 20 à 35 hectares, douze de 10 à 20, dix de 5 à 10 et 25 de un à deux hectares ; le reste, soit les deux tiers du territoire est divisé en 3.970 parcelles ayant chacune une contenance moyenne de vingt et un ares.

Les plus grandes pièces appartiennent à M. le Comte de Castellane propriétaire du domaine du Marais et à M. Daubail, propriétaire de la ferme des Sueurs ; quant aux autres, elles sont du domaine d'un grand nombre de propriétaires fonciers ayant leur domicile soit dans la commune, soit ailleurs : elles sont pour la plupart exploitées par des fermiers ou locataires.

Le tableau ci-après fait connaître la composition du territoire en ce qui concerne les différentes natures de propriétés.

## TERRITOIRE AGRICOLE

Tableau faisant connaître les différentes natures de propriétés qui composent le territoire

Superficie cultivée	Terres labourables	Cultures alimentaires (grains)	555 <sup>H</sup>	760 <sup>H</sup> ,70
		Prairies artificielles, fourrages divers	105 <sup>H</sup>	
		Autres	25 <sup>H</sup>	
		Jachères	75 <sup>H</sup> ,70	
	Prairies naturelles, herbages et pâturages	100 <sup>H</sup>	100	
	Vignes	5 <sup>H</sup>	5	
	Jardins	De particuliers	12 <sup>H</sup>	36
	De plaisance, parcs	24 <sup>H</sup>		
Bois		293 <sup>H</sup>	293	
Total de la superficie cultivée			1194 <sup>H</sup> ,70	
Superficie non cultivée	Landes, pâtis, bruyères, etc....		21 <sup>H</sup> , 30	21 <sup>H</sup> , 30
	Terrains marécageux		1 <sup>H</sup> , 50	1 <sup>H</sup> , 50
Superficie totale du territoire agricole				1217 <sup>H</sup> , 50
Territoire non agricole				1217 <sup>H</sup> , 50
Superficie totale de la commune :				1257 <sup>H</sup> , 25

Le sol est varié presque à l'infini ; il s'y trouve des terrains de toutes les classes, depuis les qualités supérieures jusqu'aux plus médiocres.

**PRINCIPALES CULTURES** : - Le blé, l'avoine, l'orge, c'est-à-dire les principales céréales sont cultivées avec avantage par la presque totalité des cultivateurs de la commune, notamment par les quatre plus importants fermiers des Sueurs, du Marais et des Bruyères.

Depuis environ une dizaine d'année, la culture maraîchère prend de l'extension. Beaucoup de propriétaires et locataires de terrain possédant un ou deux chevaux s'adonnent à la culture en grand des cornichons, haricots, asperges, tomates, pois, pommes de terre etc...

La culture de la vigne, un moment abandonné à la suite des ravages occasionnés par les gelées printanières commence à passionner les amateurs vigneron ; ils savent mieux qu'autrefois employer des procédés efficaces pour combattre les maladies de cette plante et la garantir du froid, grâce aux bons conseils donnés par M. Montgobert professeur d'agriculture à Dourdan pendant nos conférences instructives de l'hiver. La production annuelle s'élève en moyenne à vingt-cinq hectolitres de vin ; elle sera plus considérable dans quelques années étant donné que de nouvelles plantations se font tous les ans. Le vin que l'on obtient les années ordinaires est de bonne qualité ; agréable au goût et assez chargé en couleur.

**ELEVAGE du BETAIL** : - Le relevé statistique fait en 1898 mentionne pour les maisons de culture environ 85 chevaux de travail, 125 vaches laitières, 700 moutons, 25 porcs, de la volaille en grande quantité. On ne trouve pas dans la commune d'éleveurs proprement dits. Tous les animaux cités sont achetés à l'état adulte.

La chasse principalement celle du Marais où il est élevé une quantité de gibier fournit des faisans, perdreaux, lièvres à profusion. Malheureusement cette chasse parfaitement gardée favorise le développement de la production des lapins de garenne, fléau de la culture. Les chevreuils, cerfs, biches, que l'on rencontre fréquemment dans les bois lèvent également leur lourd tribut sur l'agriculture.

MOULIN : - En suivant le chemin vicinal n°4, on rencontre non loin du hameau du Marais au lieudit Grandville un moulin à farine exploité par M. Letellier, propriétaire. Ce moulin mû par le courant d'eau de la Rémarde, avait deux paires de meules ; elles viennent d'être récemment remplacées par des cylindres.

MARCHE du VAL : - Le marché du VAL se tient sur la place publique trois fois par semaine, les, mardi, jeudi et samedi, les agriculteurs apportent aux marchands de comestibles, vulgairement appelés beurriers, les produits de leur récolte : asperges, pois, pommes de terre, haricots verts, tomates, marrons, noix, cornichons, etc.....

Pendant la récolte des asperges, il en est vendu en moyenne cinq à six cents bottes par semaine jusqu'à la St Jean (24 juin). La culture des cornichons réussit admirablement sur le territoire de la commune. Du 15 juillet au 1<sup>er</sup> octobre, époque des premières gelées, les marchands emportent en moyenne le jour de leur passage 2.000 kilos de cette denrée.

Indépendamment des produits de la terre dont il vient d'être parlé et qui sont tous expédiés à Paris, il est fait aussi un commerce assez considérable de lapins, volailles, œufs etc... Pendant l'hiver, la production de toute nature étant moindre, le marché n'a lieu qu'une fois par semaine ;

Les céréales récoltées sur le territoire servent à l'alimentation du bétail, le surplus est livré au commerce.

## ESQUISSE HISTORIQUE

L'origine du Val-Saint-Germain est inconnue, c'est-à-dire qu'il n'existe aucun titre, aucun document faisant connaître l'époque où son territoire a été occupé et mis en culture, où ses premières habitations ont été construites ; On peut donc dire que le Val-St-Germain partage le sort commun de beaucoup d'autres lieux qui lui sont supérieurs en importance et qui comme lui ignorent leur origine ;

Il est à remarquer que dans la vallée de la Rémarde, les noms anciens sont rares, tandis que dans la vallée de l'orge, située plus au midi, au contraire cette sorte de noms est considérable. De cette comparaison, on peut conclure que la vallée de la Rémarde a été conquise en dernier lieu.

Le nom du Val-Saint-Germain est en rapport avec la situation du village et de la plus grande partie de territoire encaissée, entre deux collines, l'une au nord, l'autre au midi.

D'après les nouvelles divisions de la France, formées en 1790, le Val-Saint-Germain est dans le département de Seine-et-Oise. Il avait d'abord été placé dans l'arrondissement d'Etampes, mais en 1811, il a été distrait et attaché à celui de Rambouillet et dans le canton de Dourdan, section du nord. Suivant le Concordat de 1802, la paroisse dépend de l'évêché établi à Versailles et du canton ecclésiastique de Dourdan. Il en résulte de cette situation que la commune est en rapport avec Dourdan pour le juge de paix, le commissaire de police, le bureau d'enregistrement, les employés de contributions indirectes, l'Agent Voyer cantonal. Il relève de Rambouillet pour les tribunaux de première instance, de commerce, de police correctionnelle, le bureau des hypothèques, la Sous-Préfecture, l'entrepôt des tabacs et l'inspection primaire. Il dépend de Versailles pour le Préfet et le Conseil de Préfecture, le commandant en chef du département, les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les agents voyers en chef, la cour d'assises, la cour d'appel des jugements des tribunaux de police correctionnelles, la direction générale des contributions indirectes des tabacs, de l'enregistrement. Enfin, c'est la gendarmerie de Rochefort, le bureau de poste de Saint-Chéron et le bureau téléphonique de Saint-Cyr-sous-Dourdan qui assurent les services de la police, de la poste et du télégraphe.

Le pays est desservi par la gare de Saint-Chéron située à six kilomètres du Val et par celle de Limours qui en est éloignée de dix kilomètres.

## LE MARAIS

Le hameau du Marais possède un magnifique château qui fut le berceau d'un grand nombre de seigneurs et le rendez-vous d'une société d'élite, de poètes, de littérateurs.

L'histoire possède les noms de tous les propriétaires du château du Marais depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, grâce aux recherches laborieuses d'un de ses historiens M Louis Richard Vian.

Mme de la Briche, aimable châtelaine née en 1756, mariée en 1780, veuve en 1785, mourut à Paris en 1844 à 89 ans et fut inhumée dans l'église du Val-Saint-Germain. Elle fut l'une des femmes les plus charmantes de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle ; belle-sœur de Mme de Houdelot, amie du poète Florian qui lui dédia la fable : La mère, l'enfant et les sarigues. La demeure de Mme de la Briche renferme les souvenirs sans nombre du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle, les échos des fables de Florian dont la poésie fera revivre à travers les âges le nom de la châtelaine du Marais.

M. L.R. Vian dans un manuscrit a retracé l'histoire des anciens propriétaires du château du Marais depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours, voici le résumé d'après lui de ces documents importants :

**Ancel de Saint-Yon** : - D'après M. Vian, le premier seigneur du Marais connu était Ancel de St Yon ; le premier acte dans lequel son nom figure porte la date de 1260 ; il était décédé en 1286.

**Philippe de Saint-Yon** : - (1286-1350), fils aîné d'Ancel, succède à son père comme seigneur du Marais.

**Philippe II de Saint-Yon** : - (1350-1370), fils de philippe 1<sup>er</sup> posséda la seigneurie du Marais pendant les années correspondant à la défaite de Poitiers et à la guerre des paysans contre la noblesse : le dernier signé de lui est de 1370.

**Yon de Maintenon** : - (1370-1414). La succession de Philippe II de St Yon fut recueillie par Yon de Maintenon, surnommé « le borgne de la queue) et par sa sœur, épouse du sieur de Vignay, ses petit neveu et petite nièce.

**Louis de Maintenon** : - (1414-1458), succède à son père Yon. La succession fut profondément troublée par les guerres qui désolèrent le pays à cette époque de 1406 à 1428. Dourdan est pris, repris et occupé par les Bourguignons, Rochefort et tous les lieux environnants furent dévastés ; on suppose que Louis de Maintenon se réfugia pendant ces temps de troubles à Briis et ne rentra au Marais que vers 1444. Il décéda en 1458.

**Jean de Vignay** : - (1458-1464). Louis de Maintenon eut pour héritier son cousin.

**Jean de Vignay** : - (1464-1466). A Jean de Vignay succéda son fils.

**Antoine de Vignay** : - (1466-1507), qui s'occupa activement de la seigneurie du Marais. Un acte important de 1458, où figure le nom d'Antoine de Vignay, retrace l'état déplorable dans lequel se trouvaient, après toutes les guerres de cette contrée, les maisons, les héritages ; les maisons tombaient en ruines ; les champs étaient couverts de buissons ; tous les seigneurs étaient à la recherche de bons fermiers auxquels ils concédaient de sérieux avantages.

Antoine de Vignay, veuf de Catherine de Bausson décédée en 1490 se remarie en 1506 avec Jacqueline de Maridort, cousine de Charles d'Angennes, seigneur de Rambouillet. Antoine de Vignay avait cinquante ans de plus que sa femme, à qui il fit à raison de cette situation des avantages dans son contrat de mariage du 15 mars 1506. Il mourut peu de temps après cette union, laissant un testament fort curieux daté du 12 aout 1506 dans lequel il règle tous les détails de ses obsèques. Il autorise Jacqueline de Maridort, sa chère amie et présente épouse à prendre tous habillements, bagues, bijoux, chaînes d'or, pots, salières et cuillères d'argent et vaisselle d'étain qu'elle a apportés en mariage ; il dote ses batards et nomme pour héritiers ses cousins Jehan et Philippe Desprez.

**Jean et Philippe Desprez** : - (1506-1540). Les cousins d'Antoine de Vignay, Jean et Philippe Desprez qui recueilleront son héritage, eurent à soutenir de sérieuses revendications de la part de Jacqueline de Maridort mariée en secondes nocces à François de Maulny ; le procès que leur intenta Mme de Maulny se termina par une transaction ; ce ne fut pas tout, les deux frères Jean et Philippe plaidèrent ensuite entre eux au sujet de l'héritage d'Antoine de Vignay. Jean Desprez vendit sa part à Jean Hurault le 8 avril 1516 ; finalement vers 1540, Jean Hurault devint seigneur de la totalité du Marais.

**Jean Hurault** : - (151-1541) était le 4<sup>ème</sup> fils de Jacques, seigneur de la Grange et de Cheverny, trésorier des guerres sous Louis XI et Louis XII, Jean était conseiller au Parlement de Paris, reçu maître des requestes le 18 mars 1513, commis en 1539 pour assister aux grands jours d'Angers. Il augmenta considérablement le domaine du Marais. C'est lui qui planta le parc vers 1513. Il décéda le 15 janvier 1541, s'étant marié trois fois, en premières nocces avec Jeanne Poncher fille de Louis Poncher, seigneur de Limours.

**Jacques Hurault** : - (1541-1588). Ce fut à son fils Jacques, issu de son second mariage avec Jeanne Raguier qu'échut, à la mort du père, la seigneurie du Marais. Jacques Hurault mourut vers 1588. D'un de ses mariages avec Rachel de Cocheilet, il eut sept enfants, notamment Philippe Yon Hurault qui possède le Marais d'abord sous la tutelle de sa mère, Rachel de Cocheilet

**Philippe Hurault** : - (1588-1620). En 1592, Rachel de Cocheilet, perdit la jouissance légale des biens de son fils mineur en épousant Maximilien de Béthune, duc de Sully comte de Dourdan, et la tutelle passa à une aïeule du mineur. Philippe Hurault qui devint gouverneur de Dourdan fut tué aux Ponts de Cé le 7 aout 1620. Le souvenir du grand ministre plane encore sur les deux vallées ; à Dourdan ou il se montra très généreux pour la ville si éprouvée par le terrible siège de 1591, au Marais où se lisaient encore avant la révolution ces mots tracés sur l'écorce d'un orme séculaire à l'entrée de l'avenue « La main du grand Sully me planta dans ces lieux »

**René Hurault** : - (1620-1640). Après la mort de Philippe Hurault, son neveu, René Hurault devint propriétaire du Marais ; il mourut entre le 20 décembre 1640 et le 4 février 1641, laissant la seigneurie du Marais à Louis son aîné.

**Louis Hurault** : - (1640-1661). En 1653, des réparations importantes sont faites au pont-levis du Marais, à la bascule et à la planchette du corps de garde, réparations sans doute déterminées par les troubles de la Fronde.

**Charles Hurault** : - (1661-1702). Dans sa jeunesse et jusqu'à la mort de son père, Charles est appelé M. Chateaupert. Il s'occupa soigneusement des terriers de ses seigneuries et accrût d'une façon importante son patrimoine ; on place sa mort en 1702 et César, son fils lui succéda.

**César Hurault** : - (1702-1706). Du vivant de César, le Marais passa à une autre famille. Charles Hurault s'étant ruiné et sa ruine ayant entraîné celle de son fils. Le 10 mars 1706, César Hurault vendit le Marais à Pierre Henri Lemaître appartenant à une ancienne famille de nobles.

**Pierre Henri Lemaître** : - (1706-1752) fut celui des seigneurs du Marais qui s'attacha le plus à la seigneurie pour en faire ressortir tous les droits féodaux et domaniaux ; il décéda vers 1752 ou 1753, laissant deux filles ; Marie-Louise, mariée le 15 mai 1733 à Jean Comte de Ségur, capitaine de cavalerie et Jehanne Henriette, qui épousa le 12 juin 1741 Joseph Comte de Ségur, brigadier des armées du roi.

**Madame de Ségur** : - (1752-1767). Une correspondance intéressante de Madame de Ségur est conservée dans les archives du Marais. Le 5 septembre 1767, par sentence des requêtes du Palais, la terre du Marais est licitée entre les représentants des dames de Ségur et adjudgée à Jean Lemaître, écuyer, moyennant 707.000 francs.

**Jean Lemaître** : - (1767-1783) était de la famille de Pierre Henri Lemaître. C'est Jean Lemaître qui confia à Neveu de Versailles, architecte, l'exécution du Château actuel ; les travaux commencés en 1769 ne furent achevés que vers 1779) ; le personnel des ouvriers occupés à la construction du château se comptait par centaines ; les forgerons, les charpentiers, les maçons, les tailleurs de pierre, les serruriers, les menuisiers, en travaillant, en sciant, limant, varloquant, frappant, produisaient un bruit étourdissant qui s'entendait de très loin, si bien que l'ensemble des baraques ressemblait à un immense atelier industriel ; l'ancien château fut démoli vers 1774 - 1775. Jean Lemaître mourut en avril 1783, laissant pour lui succéder 1° Mme de Jars ; 2° Mme Véron ; 3° Mme Prévost, sa nièce, épouse de M. Lalive de la Briche

**Mmes de Jars, Véron et Prévost** : - (1783-1784) restaient à peine une année propriétaires du château du Marais, qu'elles abandonnèrent à Mme de la Briche. En 1780, quand leur nièce s'était mariée, Mmes de Jars et Véron, l'avaient abandonné avec leur frère Jean Lemaître.

**Mme de la Briche** : - (1784-1844) passa toute l'époque révolutionnaire au Marais où elle ne fut pas inquiétée. A la fin de l'ancien régime, le Marais fut le rendez-vous d'une société d'élite, de poètes, dont Florian faisait partie, de littérateurs. La révolution terminée, les réunions littéraires recommencèrent. La comédie fut jouée au Marais depuis 1807 jusqu'en 1826, dans une salle de spectacle que Mme de la Briche avait fait construire ; une des meilleures actrices était Mme Molé, la fille unique de Mme de la Briche ; en 1818 M. de Rémusat écrivait au Marais un appel à la jeunesse de la Restauration.

Mme de la Briche mourut le 19 janvier 1844.

**Mme la Comtesse Molé** : -(1844-1845) fut propriétaire une année seulement du Château du Marais. Elle s'était mariée en 1798. Fort distinguée, elle publia sous le voile de l'anonyme un assez grand nombre d'ouvrages traduits de l'anglais. Son mari fut Préfet de la Côte d'or en 1807, ministre de la marine en 1817 ; ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Louis-Philippe ; il eut la Présidence du conseil dans le cabinet du 15 avril 1837, qu'il maintint deux ans. En 1840, il fut élu membre de l'Académie Française. Le 2 décembre il protesta contre le Coup d'Etat et mourut le 23 novembre 1855 à Champlatreux où il s'était retiré.

**M. le Marquis de la Ferté Meung** qui avait épousé une fille du Comte Molé, devint propriétaire du château du Marais, qu'en mourant il y a quelques années il laissa à sa nièce aujourd'hui **Mme la duchesse de Noailles**.

Le duc d'Aylen devenu duc de Noailles, déjà possesseur des magnifiques terres de Maintenon, de Champlatreux et de la Roche, ne crut pas devoir conserver celle du Marais. Elle fut mise en vente. La valeur du domaine, des réparations nécessaires, un coûteux entretien avaient jusqu'à présent fait hésiter les prétendants. Enfin, le château du Marais a été acheté au mois de janvier 1899 par

**M. le Comte Boni de Castellane** (1899- ) député des Basses-Alpes. De grandes réparations sont nécessaires pour le rendre habitable ; elles sont déjà commencées. La brillante fortune de l'acquéreur lui permettra de rendre au château le luxe princier qui le distinguait autrefois.

**M. le Marquis de Talleyrand Périgord**, Prince de Sagan (Maire du Val 1919-1937)

**Mme Goold** Fille du précédent

**M. le Comte James de Pourtalès**

**Mme la duchesse Violette de Talleyrand Périgord**, princesse de Sagan

**M. Gaston Palewski** (1969- ) homme politique

## LE CHATEAU DU MARAIS

Du XIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours, quatre châteaux furent construits au Marais. Le premier qui n'était qu'un manoir féodal figure dans un titre de 1397. Le second est ainsi désigné dans un inventaire de 1507 « le château du Marais, consistant en rez-de-chaussée composé d'une salle basse, sellier, cuisine ; le premier étage d'une grande salle et de deux chambres à coucher », ce deuxième château avait été construit par Antoine de Vignay. Le troisième fut édifié vers 1623 par Louis Hurault. Il était encadré de bois, de près et de pièces d'eau ; c'était un puissant manoir féodal dont il existait naguère encore un plan en relief. Il était d'aspect sévère, tout en gresserie picquée, et consistait en une vaste cour défendue par des pont levis et de larges fossés à fond de cuve, pleins d'eau au milieu de laquelle se dressait un grand corps de logis avec deux pavillons à tourelles précédé d'un haut portail grillé que flanquaient à droite et à gauche le pigeonnier féodal et la chapelle.

Dépendant du Doyenné de Rochefort et mouvant de Marcoussis, ce fief important avait lui-même une mouvance et des censives considérables qui s'étendaient sur une partie de la vallée, pénétraient dans la vallée voisine de l'Orge, sur les terres et vignobles de Chateaupers et de Beauvais, sur les prés de Roinville et jusqu'aux portes de Dourdan à Grousteau et à Grillon.

Quant au quatrième château, celui d'aujourd'hui, il est ainsi décrit par M. Vian.

Le château du Marais a été construit en pierre de traille, extraite des carrières des environs de Paris ; il a conservé toute la pureté de sa couleur jaune pâle, primitive et un certain cachet de propreté et de fraîcheur qui pourrait faire croire à une construction très récente. Il se compose d'un très grand et vaste pavillon ; il possède une terrasse centrale qui le couronne et son portique à colonnes forme la principale entrée du côté de la cour pavée, dans laquelle existe sur le bord de la chaussée une belle grille en fer forgé richement ornée ; deux petits pavillons forment les encoignures.

Du riche et magnifique salon qui occupe le rez-de-chaussée surélevé du pavillon central la vue s'étend vers le levant sur un très beau jardin distribué à l'anglaise avec pièce d'eau, île, kiosque, grotte, cascade, une végétation abondante et des arbres d'une grandeur et d'une grosseur extraordinaires ; au-delà du jardin, la vue se prolonge indéfiniment vers Bâville, par une percée pratiquée au milieu des arbres de diverses espèces et d'habitations champêtres ; du côté du couchant, sur le castel du moulin, de jolis bâtiments, des serres élégantes et pittoresques, dans lesquelles se cultivent des plantes rares et très curieuses ; au centre une énorme pièce d'eau de forme carrée, longue, contenant près de 5 hectares en superficie et sur laquelle se place dans la belle saison un joli petit navire orné de pavillons aux couleurs brillantes et qui, vu dans le salon, produit dans le tableau un effet charmant.

Le Marais devint sous l'habile jardinier Lamy un des plus beaux jardins fleuristes de France. On venait de fort loin admirer les nombreuses serres remplies des plantes les plus rares et surtout les splendides parterres à la Française, les plates-bandes nuancées comme des tableaux, les grands carrés creux où étincelaient en longues lignes les espèces les plus nouvelles.

Si l'état était différent de ce qu'il était au moment où écrivait M. Vian, il y a une trentaine d'année (vers 1870) l'œuvre de Neveu de Versailles, subsiste entière, tandis que les œuvres principales d'Archange, d'Orsay, le château de Rochefort de 1780 et la salle de théâtre du Havre sont totalement détruites.

## FIEFS

La seigneurie du Marais dépendait de la chatellerie de Rochefort au Comté de Montfort et mouvant de Marcoussis. L'étendue de la censive du Marais était considérable, on peut en juger par la simple énumération des fiefs qui en relevaient : fief du Marais et Val-Saint-Germain, comprenant toute la paroisse du dit-lieu ; de la cave de Monthéry et de la Laurière ; Bouville ; Ste Catherine, Roinville avec les fiefs de la Bruyère, Cristal, Poignant, Flamant, Malassis, Nilvoisin, Orgesin, Richeville, Chateaupers, Beauvais, les Loges, Levaimpont, la Chambre Mal Garnie, sis en la paroisse de St Cyr, Berchevilliers, Le Buisson, Ardenelle, sis en la paroisse de St Maurice ; le Tertre, paroisse de Sermaise ; la Fontaine-aux-Cossons commune de Vaugrigneuse ; Babylone, sis en la commune d'Angervilliers, Grousteau, Grillon sis à Dourdan ; la Motte-Beauroux ; la Barocherie ou Chambardon ; Gravelle ; Vaugirard ; Rué Montauban ; Mauny, le Pont-rué, les Minières.

(D'après le terrier du Marais)

## DROITS FEODaux

FOURS : - en 1282, il existait un four seigneurial ou banal au Val-Saint-Germain ; il était situé près de l'église et la redevance que le fermier devait se partageait par douzième dont un, cette année, fut vendu par Jean dit Prieur du Val à Hue de Bouville, chambellan du roi, seigneur du Val.

## FOURCHES PATIBULAIRES

Les fourches patibulaires, sortes de colonnes en pierre à deux, trois, quatre ou six piliers, selon la qualité des fiefs, au haut desquels était placée une traverse pour pendre ou exposer les criminels condamnés par la justice du seigneur, étaient élevées au Marais sur la pièce de terre n°776, section C1 du cadastre de St Maurice, à l'endroit où se joignaient les chemins de Paris à Dourdan, et de Baille aux bois du Marais,. Ces fourches à trois piliers se nommaient « la justice du Marais » et la place qu'elles occupaient et les lieux environnants se nomme encore « la justice du Marais ; les bois de la justice, les graviers de la justice etc. »

Ces fourches se plaçaient ordinairement sur des points apparents, sur des passages fréquentés afin que par la vision, tous malfaiteurs soient retenus de mal faire et que par la crainte ils s'abstiennent de commettre crimes et maléfices.

Pour compléter cet article, je donne le tarif d'un sergent des hautes œuvres au XVI<sup>ème</sup> siècle :

Pour mettre la corde au cou d'une personne	5 sols
Pour marquer et flétrir	5 sols
Pour couper le poing ou la langue	40 sols
Pour pendre ou étrangler	80 sols
Pour dépendre	60 sols

Et ainsi de suite en progressant jusqu'à bouillir une personne en eau chaude, qui donnait droit à 1 écu 20 sols.

## JUSTICE

La justice avait le titre de la prévôté ; elle réunissait les trois degrés ordinaires de juridiction, la basse, la moyenne et la haute. Dans son origine, elle embrassait dans son ressort les moyennes et les basses justices ou mairies du Val-Saint-Germain, Berchevilliers, Guisseray, les Loges et plusieurs autres encore. Les officiers chargés de la desservir se composaient d'un prévôt, d'un greffier, d'un procureur fiscal, de quatre procureurs postulants et de deux sergents.

Les documents conservés de cette justice se composent : de registres d'audiences contenant toutes les décisions du juge et de minutes qui comprennent des citations, des inventaires, des procès-verbaux, des rapports d'experts, des requêtes etc. etc.

Voici le relevé des jours d'audience tenus au Marais et des décisions rendues par le juge, pendant une période de 5 ans :

1757 : 16 audiences	182 décisions
1758 : 19 audiences	112 décisions
1759 : 10 audiences	109 décisions
1760 : 14 audiences	135 décisions
1761 : 15 audiences	112 décisions

---

Ensemble : 74 audiences 650 décisions

Ce qui donne une moyenne par an de quinze audiences et de cent trente décisions.

En 1760, le curé du Val est condamné à restituer de la cire à la fabrique. Une sentence règle les droits du curé et la fabrique sur la cire offerte à la relique de Sainte Julienne.

En 1758, une sentence criminelle condamne par contumace Joseph Pillier, berger des environs de Milly à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, pour être exécuté en effigie sur la place publique du Val-Saint-Germain, comme coupable et convaincu d'avoir volé dans une auberge de cette commune un troupeau d'environ cent moutons. L'instruction de ce procès a duré une année tout entière.

Voici une sentence de la même justice, rendue en 1692 dans les circonstances suivantes :

Françoise Saintin âgée de 19 ans, se disant enceinte des œuvres d'Antoine Chamois, greffier des rôles des tailles de la paroisse du Val-Saint-Germain, chez qui elle était en service, présente requête au prévôt pour obtenir une provision de 300 livres dont elle a besoin pour sa nourriture et son accouchement, attendu qu'elle est pauvre et dénuée de tout bien. Sur le vu de cette requête et avant d'y faire droit, le juge ordonne que la suppliante sera interrogée. L'interrogation a lieu en effet ; Chamois est interpellé et une provision de 60 livres est provisoirement accordée.

L'affaire se continue avec de nouveaux interrogatoires et une requête nouvelle ; en définitive une dernière sentence condamne Chamois à veiller à la conduite de la fille Saintin et à son fruit, à prendre l'enfant qui naîtra de son accouchement à le faire baptiser en son nom, bénir et élever en la foi et religion catholique, à payer 20 livres de provision le jour des couches et six vingt livres pour dommages et intérêts, payables par corps.

## EGLISE

Sur une petite place du Val-Saint-Germain s'élève une très vieille église au clocher nouveau ; elle ouvre son porche de charpente passant. Dans sa nef humide et sombre se voient des piliers massifs et primitifs ; elle est terminée par un chœur élançé ajouté par les siècles suivants et renferme des ornements de tous âges.

Le long des murs sous les arceaux sont rangées comme en procession, des files de torches enrubbannées de formes bizarres avec des inscriptions et des dates. Ce sont les « souches » offertes par les villes, les villages, les églises, les fidèles venus en pèlerinages au Val. Elles sont en marbre, en bois, en métal travaillées comme des chefs d'œuvre de maîtrise ou grossièrement taillées. Il y a des noms de grandes villes ; il y a des hommages venus de loin. Toutes ces souches datent du XIXème siècle ; celles ayant une date antérieure à la révolution ont été détruites.

C'est qu'en effet le pèlerinage de Sainte Julienne était le plus célèbre de la région. Suivant Surius et Baillet, la relique de Ste Julienne de Nicomédie en Afrique fut apportée de Constantinople après la prise de cette ville par les Latins en 1203. D'après une pieuse tradition un gentilhomme breton qui faisant partie de la Croisade et qui avait obtenu le précieux chef de la sainte avec l'intention de l'emporter dans son pays, passa, chemin faisant, par le Val-Saint-Germain. Retenu dans ce lieu par une grave maladie, il fit vœu s'il recouvrait la santé d'élever au Val une église en l'honneur de Ste Julienne et d'y déposer sa relique.

Pendant des siècles, cinq à six mille pèlerins, dit-on, se donnaient rendez-vous, chaque année, principalement dans la semaine de la Pentecôte, de plus de trente lieues à la ronde. La foi s'est singulièrement attiédie ; on n'accourt plus à Ste Julienne ; ce pèlerinage est complètement oublié.

Le 19 brumaire, an II de la république des délégués envoyés de Rochefort avec mission de rapporter le chef de Ste Julienne en argent massif pesant 7marcs, 4 onces, avec des chandeliers, croix, vases, pesant en tout 261 livres déclarés propriété nationale, se sont présentés à la mairie du Val où remise leur fut faite des objets désignés, conformément au décret du 13 brumaire qui déclarait propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques. Le chef de Ste Julienne fut remplacé par une statue en bois.

Le même jour le citoyen Béranger de la commune du Val fit hommage pour la patrie de deux boulets de 36 et mention patriotique en fut faite au registre des délibérations. A la même époque, la municipalité refuse de rendre les cloches pour en faire de la monnaie.

On voit dans l'église le tombeau de Mme de la Briche, châtelaine de cette paroisse ( du Marais).

## **REGISTRES**

Les registres de cette paroisse remontent à 1606. Le premier, de format IN 4°, relié en parchemin n'est ni timbré ni coté, il porte le titre suivant :

« Registre des baptêmes du Val-Saint-Germain, commençant le 28<sup>ème</sup> jour de décembre 1606, du temps de vénérable et discrète personne M. Pierre Planson, Prestre, curé de cette paroisse. »

Il se termine en 1620. En le retournant du haut en bas, on trouve les mariages, dont le premier n'est qu'une note. Le second est ainsi formulé : « le mardy, 3<sup>o</sup> novembre 1609, ont été épousés Jacques Quiard et Marguerite Pellorain. Fait en présence de Messire Pierre Planson, curé et Messire Jacques Morel ; et Jean Quiard a déclaré ne savoir signer, signé : Planson, Morel. »

Il s'y trouve confondu des inhumations et des baptêmes en petit nombre, et qui, par erreur, n'ont pas été inscrits dans les cahiers auxquels ils appartenaient.

Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> registres sont tenus à peu près comme le premier et tous sont remplis de lacunes, d'irrégularités. Tantôt ce sont des actes plus ou moins imparfaits, signés du curé ou du vicaire seulement ; ailleurs ce ne sont plus que de simples notes ou mémoires contenant seulement la date, les noms et prénoms des morts ou des mariés ;

Il semble que chaque ecclésiastique en exercice ait suivi sa méthode particulière jusque vers 1686, ou les formules sont devenues à peu près uniformes dans tous nos environs. On trouve aussi dans les registres des reconnaissances de souches, emportées de l'église par des habitants de diverses paroisses, attachées aux pèlerinages et à la Confrérie de Ste Julienne, qui s'obligent de les rapporter et qui les rapportent en effet, d'après des notes contenues également dans les registres.

Le greffe de Rambouillet possède un vieux registre de 1606 à 1610, puis ceux de 1696 et ceux des années suivantes de cette commune. Tous ces registres sont soigneusement reliés et déposés dans les archives de la Mairie du Val-Saint-Germain.

## **PERSONNAGES REMARQUABLES**

On trouve encore au commencement du village, une maison à la grille et aux contrevents blancs avec son jardin taillé dans les prés et son parc ombrageant la rivière. C'est l'hermitage du vieux poète académicien Viennet qui a atteint et chanté là ses quatre-vingts ans et qui durant de nombreuses années, maire du Val-Saint-Germain, a voulu s'y faire porter encore une fois en 1868 et s'y est éteint visité à sa dernière heure par tous les grands personnages des environs qui sont venus rendre un dernier hommage à l'aimable patriarche de la vallée.

Voici l'acte de décès qui a été extrait du registre de l'Etat-civil de cette commune :

« Du dix juillet mil huit cent soixante-huit à midi. Acte de décès de Jean, Pons, Guillaume, Viennet, maire de cette commune, membre de l'Académie Française, ancien pair de France, ancien député de l'Hérault, lieutenant-colonel d'état-Major en retraite, commandeur de la Légion d'Honneur et de l'ordre grec du sauveur, chevalier de St Louis, décoré de la médaille de Ste Hélène, né à Béziers le 18 novembre mil sept cent-soixante-dix-sept, décédé en sa maison de campagne au Val-Saint-Germain aujourd'hui à six heures du matin ; fils légitime des défunts Jacques Joseph Viennet et dame Elisabeth Guibert, veuf de dame Victoire, Arsène Duval. – Les témoins ont été messieurs : Marie Mathurin Lancien, curé âgé de

cinquante et un an et Fleury Pierre Alexandre, instituteur âgé de quarante-cinq ans tous deux domiciliés au dit Val-Saint-Germain. »

La demeure de M. Viennet est devenue par la suite la propriété de M. le docteur Cossé. Pendant qu'il l'habitait, ce nouveau propriétaire intenta un procès à la commune pour la suppression d'une sente, très utile aux habitants et qui traversait sa propriété ; ce procès le rendit impopulaire ce qui le détermina à quitter le Val qu'il aimait beaucoup. Il mourut à Bois-Colombes quelques mois après où il s'était retiré avec sa compagne.

M. Billard qui habite actuellement (1899) la maison du vieux poète y vit paisiblement, s'attachant simplement à la rendre agréable à l'œil par l'entretien et l'ornementation des parterres et jardins qui l'entourent.

Les personnages remarquables cités précédemment au chapitre du Marais seraient également à mentionner en cet endroit ; il m'a paru plus logique de les placer dans l'histoire du Marais.

## ADMINISTRATIONS

### CHEF-LIEU de la COMMUNE - SON IMPORTANCE

Le Val-Saint-Germain, le chef-lieu compte 254 habitations sur 543 qui composent la commune ; c'est le centre administratif, religieux et scolaire.

### HAMEAUX - LEUR IMPORTANCE

La population éparsée se groupe en 10 hameaux ou fermes :

LA VIEUVILLE	, hameau	, 12	habitants
LES SUEURS	, ferme	, 7	-
LE CARREFOUR MALNUIT	, hameau	, 34	-
LA POTERIE – BOUVILLE	, -	, 66	-
LES TOURANIS	, -	, 14	-
LES BIENFAITS	, -	, 14	-
LA POINTE	, ferme	, 9	-
LE MARAIS	, hameau	, 120	-
GRANVILLE	, moulin	, 3	-
LES BRUYERES	, ferme	, 10	-

Distance de chaque hameau ou ferme du chef-lieu

LA VIEUVILLE	200 m	LES BIENFAITS	2500 m
LES SUEURS	1900 m	LA POINTE	2000 m
LE CARREFOUR MALNUIT	200 m	LE MARAIS	2500 m
LA POTERIE – BOUVILLE	300 m	GRANVILLE	1500 m
LES TOURANIS	400 m	LES BRUYERES	3000 m

## **NOMBRE d'ELECTEURS - AUTRES CHIFFRES RELATIFS à la POPULATION**

La commune compte 157 électeurs ; 411 adultes de 16 ans et plus (214 hommes et 197 femmes) ; 160 ménages, 85 écoliers (garçons et filles). Il y habite 5 étrangers dont 2 Suisses et 3 belges, ouvriers de culture.

## **ADMINISTRATION ET FINANCES MUNICIPALES**

Douze membres composent le Conseil municipal qui élit le Maire et l'Adjoint.

Le premier Maire de la commune choisi par douze notables se nommait Louis Guerry ; il fut élu le dimanche 24 janvier 1790.

Actuellement (1899) la commune est administrée par M. Masure, maire et son adjoint M. Hervy, le percepteur est M. Marc.

La Commission scolaire qui comprend M. le Maire, M. l'Inspecteur primaire et M. le Délégué cantonal se compose de MM. Letellier, Dupré, Duvivier et Cocheteau, conseillers municipaux.

Le budget communal de 9.917 frs s'équilibre par 4.817 frs de recettes ordinaires et 5.100 frs de recettes extraordinaires. La dette consiste en une annuité de 602 frs payable jusqu'en 1910.

Les revenus du Bureau de Bienfaisance sont de 350 frs. Le marc-le-franc de la contribution foncière est de 0,4912.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PROGRES de L'INSTRUCTION de L'INSTITUTION, DES INSTITUTIONS de PREVOYANCE et de BIENFAISANCE**

Le Val-Saint-Germain paraît suivre le progrès de la civilisation ; il ne reste pas étranger aux changements qui se produisent dans la région. Ce charmant village n'a rien à envier aux localités voisines comme voies de communication entretien des rues et des promenades, élégance et propreté des habitations, hospitalité aux voyageurs, malheureux, assistance de la société de membres honoraires des sapeurs-pompiers, dons incalculables de la charité privée, secours du bureau de bienfaisance, etc. etc.

Il existe une compagnie de Sapeurs-Pompiers parfaitement équipée et organisée, encouragée par une société de membres honoraires créée en février 1989 dont le produit des cotisations est employé à venir en aide aux membres actifs dans le besoin.

## **AMELIORATIONS - CREATIONS POSSIBLES**

Les créations désirées sont subordonnées à une série d'améliorations qui découlent de l'établissement d'une voie ferrée.

## **CONCLUSION**

Les rapports des habitants entre eux sont assez bons ; ceux des fonctionnaires sont rendus faciles par le bon esprit de la plupart de chacun d'eux. Aussi ; c'est justice de rendre ici hommage au premier magistrat de la commune dont l'activité et la générosité ont contribué puissamment à la prospérité morale et matérielle de ce pays.